

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 23188

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE À "L'ASSOCIATION FINANCES GESTION ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - AFIGESE"

\*\*\*\*\*

Le Maire de Carcassonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 03 du 31 mars 2016 portant adhésion à « L'association finances gestion évaluation des collectivités territoriales - AFIGESE »,

Vu les crédits ouverts au 011 – 6281 – 020,

DECIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à « L'association finances gestion évaluation des collectivités territoriales - AFIGESE »,

Article 2 : De régler la cotisation 2023 de 210 €.

Carcassonne, le 28 juin 2023

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230628-11212-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2023

Affichage : 26/07/2023